

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 82 (1937)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La défense d'après le S.C. 1927... en 1937  
**Autor:** Montfort  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341777>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 24.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Pour la Suisse :  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT  
Prix du N<sup>o</sup> fr. 1.50

Pour l'Etranger :  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

---

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :**

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

---

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois — Pré du Marché, 3 — Lausanne

---

## La défense d'après le S. C. 1927 ... en 1937

---

« Il faut changer de tactique tous les dix ans ».  
(Napoléon.)

En 1930, à la demande du regretté colonel Feyler, j'ai commenté et développé, pour les lecteurs de la *Revue militaire suisse*, le chapitre de la défense de l'Instruction sur le service en campagne de 1927.

Qu'il me soit permis, avant de rechercher l'esprit dans lequel les principes de l'Instruction sur le service en campagne, dans son chapitre de la défense, paraissent devoir être appliqués en 1937, de rappeler brièvement les idées maîtresses de ce règlement, telles que je croyais devoir les souligner en 1930.

A la base du combat défensif, nous trouvons le principe de la *résistance sur place* ; c'est aussi bien un procédé de combat que le critérium de la victoire.

*Le feu, qui constitue le moyen essentiel du défenseur* pour s'opposer à la progression de l'assaillant, prend la forme de

barrages dont le plus important court devant la position principale, devant le front d'arrêt.

*C'est logiquement l'étude du plan de feux qui détermine le dispositif des troupes.* L'étude de la bande du terrain où tomberont les projectiles, de la densité locale à donner à cette bande suivant l'importance de l'endroit du front devant lequel elle court, permet de fixer rationnellement la nature, le nombre, la direction, les emplacements des sources de feu nécessaires, des « nids ».

Le terrain groupe ces nids, les ramasse en des « points d'appui », dont la garnison est constituée au minimum par une section d'infanterie. Un point d'appui occupe une certaine zone, un certain rayon, ses nids ayant été déterminés par l'étude du plan de feux. Mais, pour faciliter l'action du commandement, la cellule — le nid lui-même — est groupée.

Et, dans l'étude détaillée et appliquée du travail d'un commandant de bataillon, nous voyons cet officier préoccupé avant tout de créer un plan de feux sans lacune, mais se soucier assez peu de *l'action du commandement*.

Le dispositif d'une unité sur la défensive me fournit le prétexte d'affirmer qu'une compagnie doit être tout entière affectée à une position, au front d'arrêt, par exemple, ou aux avant-postes (éléments avancés). J'étais alors conduit par l'idée d'avoir un commandement unique aux avant-postes d'un secteur de bataillon et j'écartais les avant-postes poussés par les compagnies du front d'arrêt, à cause de la difficulté qu'aurait éprouvée le capitaine à faire sentir son influence.

Si, malgré les tirs de harcèlement et les tirs d'arrêt, l'assaillant pénètre dans la position, les réserves le repoussent par des contre-assauts ou des contre-attaques.

La physionomie du combat défensif est donnée par des cas concrets choisis dans les campagnes du printemps 1918 qui paraissaient alors, nous sommes en 1930, devoir se rapprocher sensiblement de la situation qui vraisemblablement sera la nôtre au début d'une prochaine guerre.

Le chapitre sur la défense contre les chars permet déjà d'affirmer que le S. C. se fait la part belle en déclarant que « notre terrain est en bonne partie impraticable aux chars de combat ».

La défense des cours d'eau fournit la possibilité de souligner la valeur défensive des lignes d'eau importantes et de dire le peu d'intérêt des petites rivières, parce que ces coupures sont peu favorables à l'établissement d'un barrage de feux.

J'attache, d'autre part, une importance marquée aux localités et aux bois d'une certaine étendue qui nous permettent tous deux d'échapper partiellement aux effets des tirs de l'artillerie ennemie.

Et je termine par l'examen de la défense en montagne, de la défense d'une tête de pont, du combat défensif de nuit, dans le brouillard et dans les gaz, de la stabilisation et du renforcement du terrain.

\* \* \*

Dans une époque où la science progresse, la tactique est, plus que jamais, en perpétuelle évolution et ce serait une erreur grave que de se reposer sur des formules qui risquent de vieillir rapidement.

Que reste-t-il de cette étude de quatre-vingts pages, parue il y a sept ans ? L'Instruction sur le service en campagne est évidemment toujours en vigueur, mais il est permis de se demander dans quel esprit il convient d'appliquer ses prescriptions, — en ce qui concerne la défense — pour trouver, en 1937, la parade à l'action de notre adversaire éventuel.

*La défense du S. C. 1927 est basée avant tout sur une attaque d'infanterie appuyée par de l'artillerie.*

Il faut cependant remarquer que le chapitre 6 (emploi de l'aviation) prévoit que l'ennemi nous attaquera avec une nombreuse aviation et que le chapitre 5 (défense contre les chars de combat) nous invite à choisir le terrain

qui permet dans la défensive de se protéger contre les engins motorisés blindés. Mais on peut dire aussi que le S. C. de 1927 ne donne pas à ces deux moyens d'attaque : le char — l'engin motorisé blindé — et l'avion, une importance marquée et qu'il les traite sous forme de cas particulier, un peu « pour mémoire ».

*Or, à l'heure actuelle, l'ennemi le plus dangereux pour nous, pour notre infanterie, pour notre artillerie, c'est le char et l'avion.*

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à la nouvelle organisation des troupes ne motive-t-il pas le changement proposé par la présence de divisions motorisées et blindées chez nos voisins (page 2 du message). Plus loin (page 12), le message ne dit-il pas que l'importance des chars blindés et le danger qu'ils présentent nous obligent à avoir des réserves mobiles d'armes à projectiles perforants — les compagnies motorisées de canons d'infanterie — pouvant être rapidement poussées dans les secteurs menacés.

Dès 1934, les Français, par exemple, basent toute leur organisation défensive sur la lutte contre les chars. C'est là — à l'heure actuelle — chez nos voisins de l'ouest, le facteur déterminant dans la recherche et surtout dans l'organisation d'une position.

Enfin, les résultats surprenants de la campagne d'Abysinie ne sont-ils pas là pour nous ouvrir les yeux sur les possibilités des engins motorisés et des chars d'un de nos voisins.

En effet, s'il est peu probable que dès le début d'une guerre nous verrons les 10 000 à 15 000 chars dont parle le général Eimannsberger dans son *Kampfwagenkrieg* ou les escadres aériennes de Douhet, il est non moins certain que notre adversaire ne sera pas armé, équipé et instruit comme celui que nous rencontrons dans nos manœuvres.

D'outils auxiliaires de l'attaque, le char et l'avion sont devenus, ou en passe de devenir, chez nos voisins, les armes principales.

Comme le dit le général Pichon dans le numéro d'octobre 1935 de la *Revue militaire française*, nous n'avons pas à craindre demain l'irruption de 15 000 chars ; mais, avec 400 chars à Cambrai, 350 près de Soissons, les Alliés ont bel et bien ouvert des brèches de 12 kilomètres sur toute l'épaisseur des positions allemandes — et si ces succès n'ont pas été décisifs, c'est qu'on ne savait pas encore ni les supputer — ni s'organiser pour les exploiter. N'importe quel grand pays peut, aujourd'hui, réunir plus de 400 chars d'efficacité et de modèles variés, mais tous redoutables<sup>1</sup>. Ne pas compter, dès un début d'hostilités, avec cette possibilité serait trop d'optimisme.

Enfin, si les chars se sont multipliés, si leurs possibilités techniques se sont beaucoup améliorées, leurs procédés de combat ont aussi changé. En 1927, le char n'attaquait pas seul et le S. C. pouvait dire que le char non accompagné de fantassins était impuissant. En 1937, le char attaque seul et le processus habituel de l'attaque chars-infanterie est le suivant :

1° Attaque des chars *seuls* qui se portent sur l'objectif avec l'appui de la base de feux d'infanterie et avec l'appui de l'artillerie.

2° Ouverture du feu par les chars, une fois ceux-ci à environ 200 mètres de l'objectif.

3° Cessation du tir de la base de feux et attaque de l'infanterie accompagnée, parfois, d'un second échelon de chars.

4° Ralliement des chars. Déplacement de la base de feux.

Ce n'est pas forcément du même endroit que débouchent les chars et l'infanterie.

En face d'une attaque de ce genre, à quoi serviront les tirs de harcèlement, les barrages sans lacunes des tirs d'arrêt ? A fort peu de chose, pour ne pas dire à rien.

*A l'heure actuelle, toute l'organisation d'une position (art. 7, 267-269, 280) est fonction de la défense anti-chars*

<sup>1</sup> D'après le colonel Grasset (*L'Europe en armes, Petite Illustration* du 19 décembre 1936), la France disposerait actuellement de 3000 chars, l'Allemagne de 2300 chars et l'Italie de 1200 chars, pour ne parler que de nos voisins.

(art. 47 et 265) et le plan de feux d'infanterie sans lacunes a perdu considérablement de son importance en face d'engins blindés. Ce n'est plus lui qui doit déterminer le dispositif mais bien les points, les lignes topographiquement favorables à une défense anti-chars.

« En présence d'un ennemi supérieur en artillerie, en chars de combat et en aviation, le défenseur recherchera une région où son adversaire sera empêché de tirer parti de ses puissants moyens d'attaque. Il la trouvera cette région, en montagne ou en terrain boisé, couvert et coupé. Les localités et les forêts renforcent considérablement une position ; elles deviennent de redoutables points d'appui, si on les organise défensivement à l'intérieur. » (S. C. art. 267.)

L'obstacle naturel le plus complet à la progression des chars c'est le cours d'eau large d'au moins deux mètres et profond d'au moins un mètre. Viennent ensuite : les marais, les forêts, les coupures, les localités.

Pour réaliser, dans les meilleures conditions possibles, la défense contre des engins blindés intervenant en masse, la position défensive doit donc s'appuyer, s'épauler à des obstacles naturels — faciles à trouver dans notre terrain — obstacles qui ralentiront ou arrêteront la progression de ces engins et qui limiteront leurs possibilités d'intervention à des zones ou couloirs de dimensions restreintes, dans lesquels pourront être accumulés les moyens de défense.

Ces obstacles ne devront pas être limités au front d'arrêt. Il convient, au contraire, qu'ils soient échelonnés en profondeur et le choix de la position devra tenir compte de cette considération.

Partout où les obstacles naturels se révéleront insuffisants pour canaliser l'action des engins blindés, il importera de procéder à la construction d'obstacles artificiels (abatis, fossés<sup>1</sup>, inondations, obus amorcés, pièges, barricades) qui les prolongeront ou les compléteront.

Ces obstacles ne seront réellement efficaces que s'ils sont

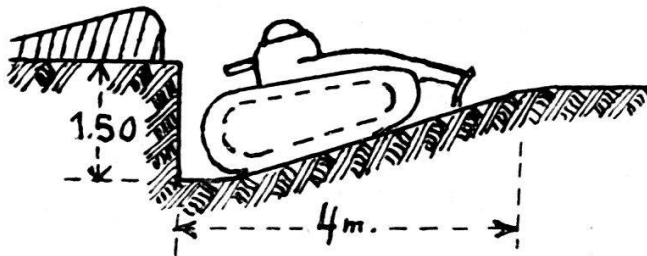
<sup>1</sup> Voir croquis N° 1.

battus par les feux de la défense anti-chars et de la défense contre l'infanterie.

La défense anti-chars, la défense active, comprendra les canons d'infanterie, des mitrailleuses tirant à balles perforantes et, s'il le faut, des pièces de campagne.

Notre canon d'infanterie est un redoutable engin anti-chars jusqu'à 800 m.

### • Croquis N° 1.



La balle perforante est efficace contre une auto-mitrailleuse jusqu'à 400 à 500 mètres ; aux mêmes distances sur les parties les moins blindées des chars.

Les armes anti-chars devront être échelonnées en profondeur. En raison de la rapidité et de la puissance d'intervention des engins blindés, la défense anti-chars du front d'arrêt ne saurait avoir la prétention, quelle que soit son importance, de briser complètement l'attaque. Comme le fait remarquer le général Eimannsberger, un canon met hors de combat un char, deux chars, trois chars... mais pas indéfiniment. Après un char détruit, le second se défie, le troisième, s'il n'est imprudent, aura repéré le canon et le contrebattrà... à moins qu'il ne passe ailleurs.

Il faut donc des armes anti-chars en nombre suffisant. C'est ce qui amène le général Pichon à proposer 3 canons par bataillon, plus une section au régiment pour la garde des arrières.

L'arme anti-chars doit être placée de telle manière qu'elle ne puisse être tournée par les engins qu'elle contrebate et, pour être hors de portée des feux du char, elle sera en posi-



tion à une distance d'au moins 300 m. de l'obstacle qui arrête cet engin.

Il faut encore mentionner les engins fumigènes portatifs — engins que nous possédons — comme moyens anti-chars.

Il peut y avoir avantage à ennuager certains secteurs exposés de la position, surtout si celle-ci n'est pas complètement organisée. Les chars, déjà myopes par temps clair, seront alors tout à fait aveugles. Les conditions du combat deviendront semblables à celles d'un engagement de nuit ; les équipages des engins blindés seront incapables de se diriger, ils ne pourront plus tirer et seront livrés aux défenseurs de sang-froid pour la lutte rapprochée. Ces derniers employeront utilement, dans cette situation, la grenade, dont parle le S. C. à l'article 47, ou briseront sur les chars des bouteilles de liquide inflammable pour ensuite y mettre le feu, comme font, d'après *Gringoire*, les nationalistes espagnols.

Quant à la défense contre l'infanterie, elle englobera la défense anti-chars, se superposera à cette dernière, les engins anti-chars étant couverts, entourés par des nids qui les mettent à l'abri des entreprises de l'infanterie ennemie. La défense contre l'infanterie complètera la défense anti-chars.

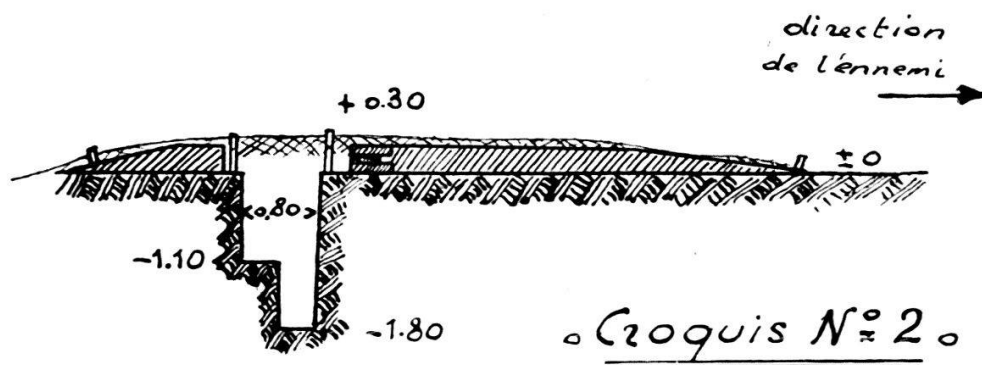
En résumé, le front d'arrêt, et dans sa profondeur la position, doit être actuellement déterminé, avant tout, par la recherche, la combinaison des obstacles à opposer à une attaque de chars. C'est-à-dire qu'on occupera, en quinconce *et sur une profondeur suffisante*, tous les centres de résistance anti-chars, ces centres se prêtant mutuel appui de feux. *Le plan de feux contre l'infanterie devient alors fonction du dispositif anti-chars*, mais il a quand même une consistance suffisante, pour peu qu'il soit établi avec soin.

La position consistera donc en une zone de points d'appui anti-chars disposés en quinconce et dont chacun peut résister, même entouré. La limite avant de cette zone constitue le front d'arrêt.

Il n'est plus question, sous prétexte d'obtenir la ra-

sance maximum d'une trajectoire, d'exposer une arme automatique en plein « bled » ; pas plus qu'il ne faut abandonner les coupures, les obstacles pour avoir de meilleurs champs de tir ! Toute source de feu doit être englobée dans un point d'appui anti-chars.

Enfin, devant l'effet moral considérable que produira, sur le défenseur en général et sur nos milices en particulier, une attaque d'engins blindés, *il convient de tout mettre en œuvre pour sauvegarder l'influence du chef, l'action du commandement*. Il faudrait pouvoir être assuré qu'en toutes circons-

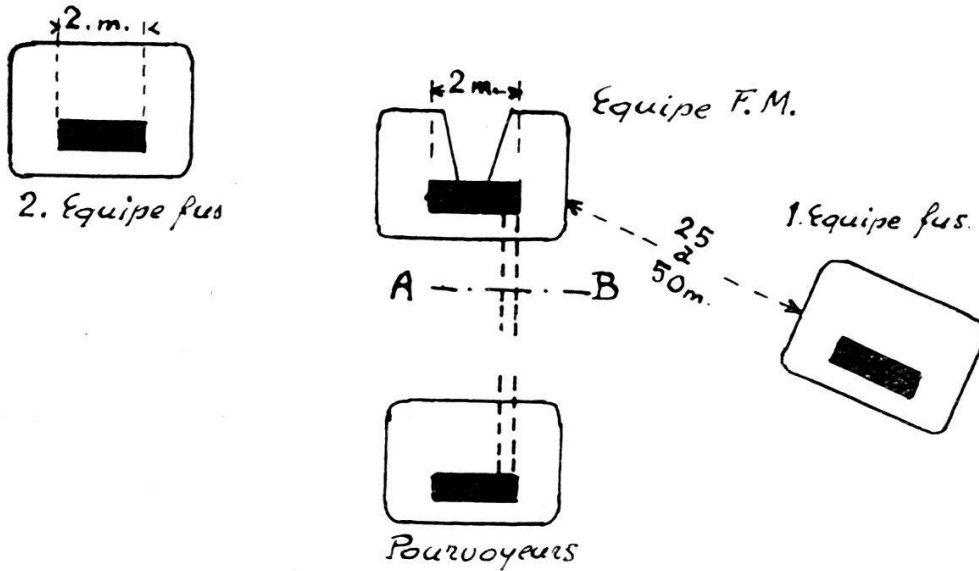


tances le capitaine pourra faire sentir son autorité. Ce serait le point d'appui de compagnie, la solution française actuelle. Les fronts étendus que nous devons affecter à nos unités et notre terrain compartimenté écartent cette solution et nous obligent à conserver, le plus souvent, le point d'appui de section (S. C. art. 280). Point d'appui fermé, anti-chars — je ne crains pas de le répéter encore une fois — où chaque homme se sent sous le regard de ses camarades et de son officier. Point d'appui — je me hâte de l'ajouter — entièrement camouflé.

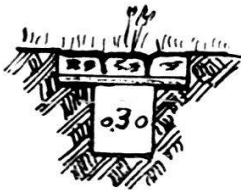
Mais il serait dangereux de décentraliser davantage et, sous prétexte d'avoir un meilleur plan de feux d'infanterie, de disperser les sources de feu !

Les nids seront constitués par des tranchées étroites et profondes (croquis N° 2 et N° 3). Les chars qui attaqueront seuls, les premiers, et qui auront échappé aux tirs anti-chars et franchi les obstacles, passeront sur ces éléments de

◦ Croquis N° 3 ◦ Groupe retranché.



Coupe A-B.



Fossé  
pour  
navit.  
mun.

fossés sans les voir — le char est heureusement myope — ni les sentir et l'infanterie qui débouchera ensuite sera prise sous le feu des armes restées intactes.

\* \* \*

Si la *défense anti-chars* est à la base de l'organisation de la position, elle régit également l'installation des *avant-postes*, nos éléments avancés. La gamme des missions qu'on pouvait confier à ces derniers se réduit, le plus souvent, à leur donner l'ordre de tenir. Il n'est guère possible — à moins qu'ils soient constitués par des engins motorisés — de leur

donner la consigne d'avertir et de se replier. Pas de manœuvre de jour devant un ennemi plus mobile que vous et armé pour combattre en mouvement. Mais restent exécutablement, localement, les manœuvres par les zones couvertes ou boisées, inaccessibles aux chars, et généralement, les replis à la faveur de la nuit. La nuit, disons-le en passant, met un obstacle complet à toute entreprise de chars, partant à toute attaque moderne sérieuse.

Croire, à l'heure actuelle, à l'influence d'un commandement unique des éléments avancés sur un front défensif de bataillon, c'est se faire illusion. Il vaut mieux que chaque compagnie du front d'arrêt ait une fenêtre dans la position des avant-postes.

Une compagnie en éléments avancés, c'est de plus, vraisemblablement, une compagnie perdue, le bataillon désorganisé. Tandis que les compagnies échelonnées en profondeur et accolées restent dans la main de leur capitaine. Et si une section par compagnie de premier échelon devait être sacrifiée, le bataillon ne serait pas désorganisé pour cela.

Comme le disait, en 1934, le général Touchon, à l'École française d'application de l'infanterie et des chars : « Enfilez vos compagnies sur des axes, elles pourront toujours être commandées, mais ne les étalez jamais sur de grands fronts, l'action des capitaines serait nulle ».

\* \* \*

Avec l'apparition en masse des chars, les *destructions méthodiques* devant le front, sur une bande de 4 à 5 kilomètres de profondeur, doivent être étudiées avec soin. Ce serait là l'emploi principal des sapeurs renforcés de pionniers des services complémentaires.

\* \* \*

Le déclanchement des tirs tel que je croyais devoir le préconiser en 1930 doit être simplifié. Si les signaux peuvent

et doivent être maintenus pour les tirs d'arrêt, pour le barrage frontal, à titre d'assurance contre la surprise, les tirs de harcèlement et les tirs d'arrêt intérieurs doivent être déclenchés à vue. « Ni à un signal, ni sur un ordre, cela ne joue pas ; quand on voit l'ennemi ». (Général Touchon). Il faut remarquer qu'une attaque avec chars ne se fera que de jour et qu'à l'heure actuelle l'attaque d'une position, sans chars, est bien improbable.

\* \* \*

Enfin *que faut-il penser*, en 1937, de l'obstacle contre l'infanterie, réalisé le plus souvent par le réseau de fils de fer barbelés ? A mon avis, il passe en deuxième urgence, l'obstacle anti-chars restant au premier plan, car le réseau de fils de fer n'arrête naturellement pas le char. Son utilité est cependant incontestable, car, même partiellement démoli par la première vague des engins motorisés, il retardera quand même l'infanterie assaillante sous le feu.

\* \* \*

Devant une attaque de chars, *l'emploi des réserves* doit être révisé. La contre-attaque de grand style pourrait bien avoir vécu. Gens à pied contre engins blindés ! ? « On ne contre-attaque pas, sauf, éventuellement et en temps voulu, avec des chars équivalents ».

Sans aller jusqu'à dire avec Eimannsberger que les réserves sont inutiles et qu'il vaut mieux les mettre en ligne, il faut bien reconnaître que leur intervention par le mouvement, contre-attaque et contre-assaut, sera limitée aux terrains couverts, escarpés, aux secteurs où l'infanterie assaillante sera privée de l'appui de ses chars.

\* \* \*

Par suite de l'introduction des lance-mines d'infanterie et en face d'une attaque moderne, les besoins du fantassin

quant à l'emploi de l'artillerie (S. C. art. 28-43, 267, 269, 292) ont évidemment changé.

L'infanterie étant dès maintenant en mesure, avec ses armes automatiques et ses lance-mines, d'assurer généralement la plénitude des barrages contre l'attaque d'infanterie, elle demandera, avant tout, à l'artillerie des concentrations sur les couloirs de pénétration des chars. Effectués à cadence rapide, déclanchés au moment voulu, ces tirs auront une efficacité certaine, malgré la vitesse des chars modernes.

A propos de l'emploi de l'artillerie, qu'il soit permis à un fantassin d'espérer que l'introduction du nouveau matériel de 10,5 donnera à notre artillerie, contrairement aux affirmations de l'art. 33 du S. C., la possibilité de faire de la contre-batterie et que notre infanterie ne sera plus livrée, pieds et poings liés, aux coups de l'artillerie ennemie.

#### TROIS CAS CONCRETS HYPOTHÉTIQUES.

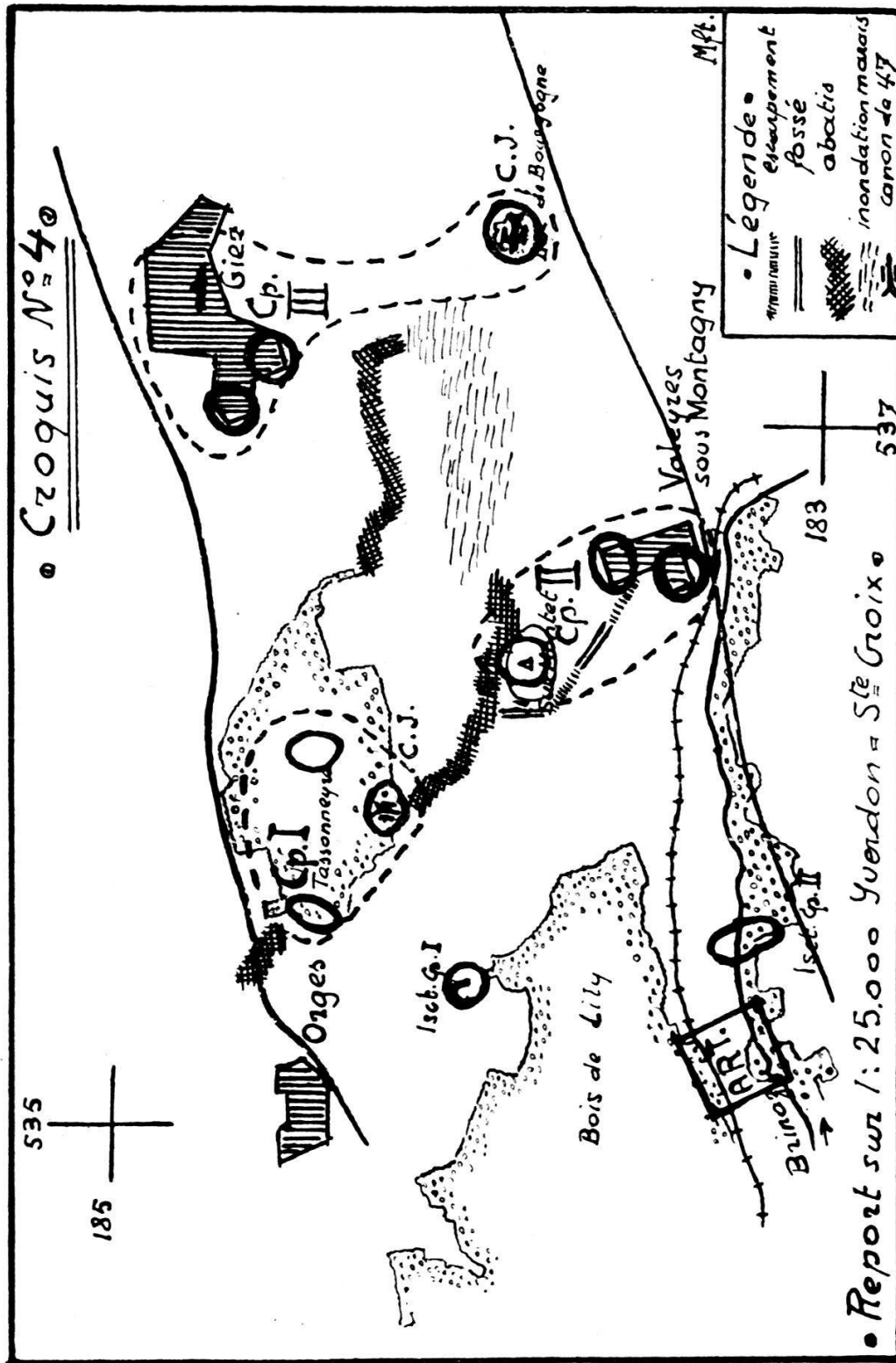
En recherchant des terrains propices à l'illustration de ce que je viens de proposer, la première difficulté rencontrée est l'embarras du choix ! Notre terrain, perméable aux chars à bien des endroits, se prête cependant avec facilité à l'organisation d'une solide défense anti-chars.

##### *Croquis N° 4 :*

Le premier exemple place un bataillon, face au sud-ouest, dans la région d'Orges, Valeyres-sous-Montagny.

Le front d'arrêt, tenu par 2 compagnies, est jalonné par le bois de Tassonneyre, à l'est d'Orges, et par la lisière ouest de Valeyres-sous-Montagny.

Chaque compagnie du front d'arrêt a trois points d'appui anti-chars. L'obstacle est constitué, du nord au sud, par un abatis rapporté, par la lisière du bois, un abatis créé le long du lit boisé d'un ruisseau, une tranchée triangulaire alternant avec l'utilisation du talus d'une route et la lisière de



Valeyres dont les issues sont barricadées. Ce premier barrage est renforcé d'un canon d'infanterie, en position dans le point d'appui sud de la compagnie de droite.

La compagnie de second échelon défend le village de Giez avec trois sections (dont une en réserve mobile) et elle a organisé un point d'appui anti-chars sur la hauteur du Duc de Bourgogne. Le second obstacle est constitué par le massif du Bois de Tassonneyre, un abatis dans le lit boisé d'un ruisseau, un marais transformé en inondation. Ce second barrage canalise les chars, par les hauts du terrain, sur le point d'appui du Duc de Bourgogne où un canon d'infanterie est en position.

Chaque compagnie du front d'arrêt a une section en éléments avancés, section organisée pour résister même entourée.

L'artillerie a préparé une concentration dans le vallon de la Brinaz, passage obligé des chars dans l'avant-terrain du bataillon.

Ce dispositif se prête parfaitement à une défense contre l'infanterie. Les tirs d'arrêt sont fournis par les armes des compagnies de fusiliers et de la compagnie de mitrailleurs qui, *par sections entières*, a pris position dans des points d'appui anti-chars choisis.

La défense contre avions est assurée par la section spéciale, installée à Giez ou à Valeyres.

Le secteur du bataillon est large de 1600 mètres.

#### *Croquis N° 5 :*

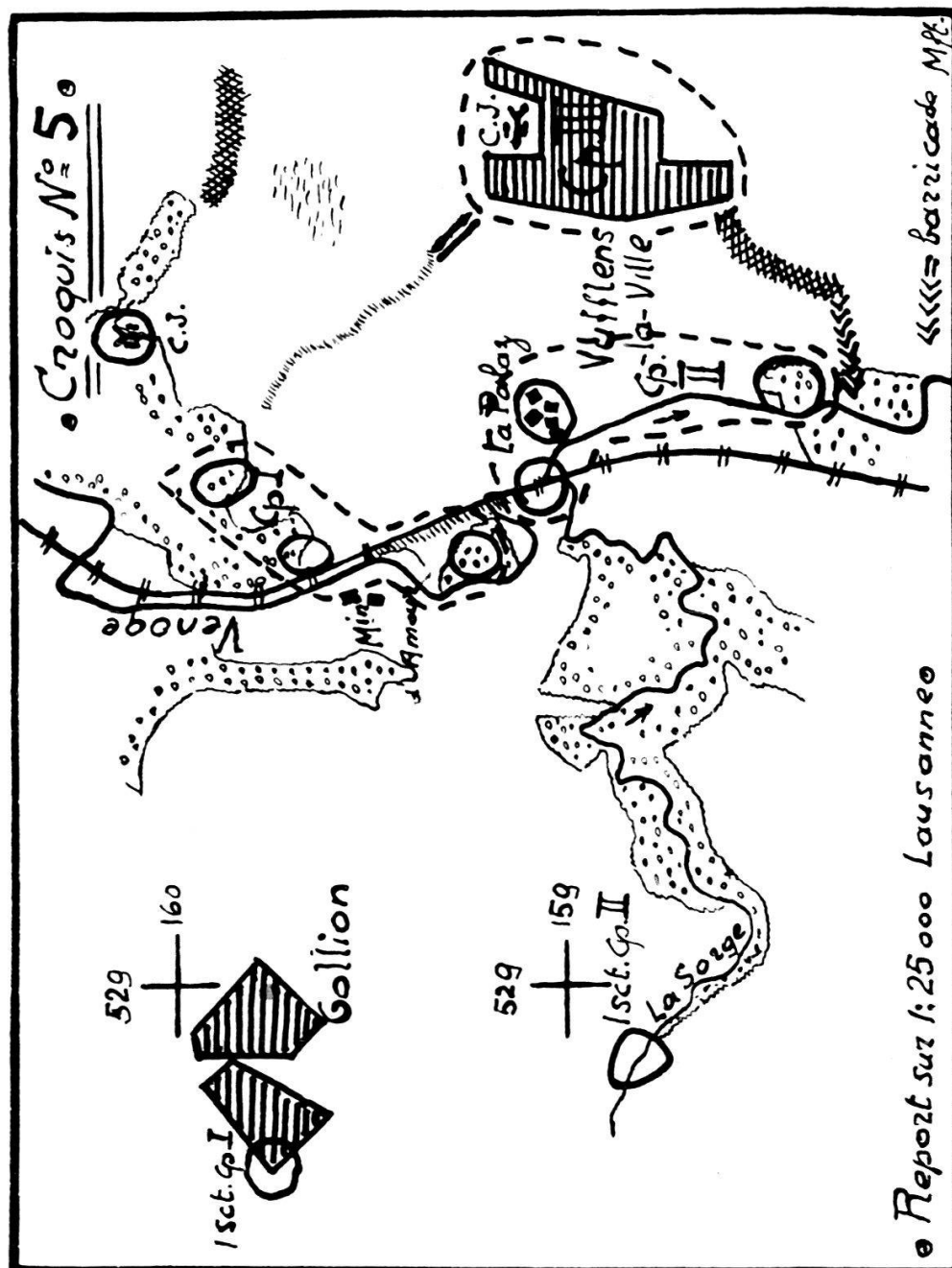
Le deuxième exemple <sup>1</sup> situe un bataillon sur la Venoge de Vufflens, face à l'ouest.

Le front d'arrêt, dont les garnisons sont fournies par 2 compagnies, est établi sur la rive amie du cours d'eau qui forme, sauf à de rares endroits faciles à barrer, obstacle complet au passage des chars.

<sup>1</sup> Exécuté pratiquement par l'E.R.J.II/1936 contre un plastron de chars et d'infanterie.



La compagnie de second échelon défend Vufflens-la-Ville et elle a organisé un point d'appui anti-chars à la lisière du



bois, un kilomètre au nord du village. Le second obstacle est constitué, du nord au sud, par l'aménagement en escarpement du talus d'une route, une tranchée triangulaire, la lisière de Vufflens dont toutes les issues sont barricadées, un

abatis et une barricade formant cloisonnement et empêchant l'enveloppement du village par le sud.

Un troisième obstacle est créé dans la partie nord du secteur par une langue de forêt prolongée en abatis et par un marais.

Le couloir favorable aux engins motorisés dans la partie nord du secteur est battu par les deux canons d'infanterie. Le canon le plus au sud peut déjà agir sur la rive ouest de la Venoge à une distance d'environ 800 mètres.

Chaque compagnie du front d'arrêt a une section en éléments avancés, section organisée pour résister même entourée. Celle de la cp. II pourrait se replier par le ravin de la Senoge.

Ce dispositif, facile à camoufler, se prête également bien à une défense contre l'infanterie. Les tirs d'arrêt sont fournis par les armes des compagnies de fusiliers. Il n'est pas nécessaire d'utiliser des mitrailleuses lourdes pour le barrage devant le front d'arrêt ; les champs de tir dans le thalweg ne sont guère justiciables que des F. M. ordinaires et sur trépied et des mousquetons. La compagnie de mitrailleurs assurera les harcèlements sur les crêtes et les pentes de la rive ouest et, englobée dans les points d'appui de second échelon, interdira toute progression à l'infanterie ennemie sur les pentes de la rive est. Cette dernière mission sera effectuée en collaboration avec la compagnie de deuxième échelon.

Le secteur du bataillon est large d'environ 1800 mètres.

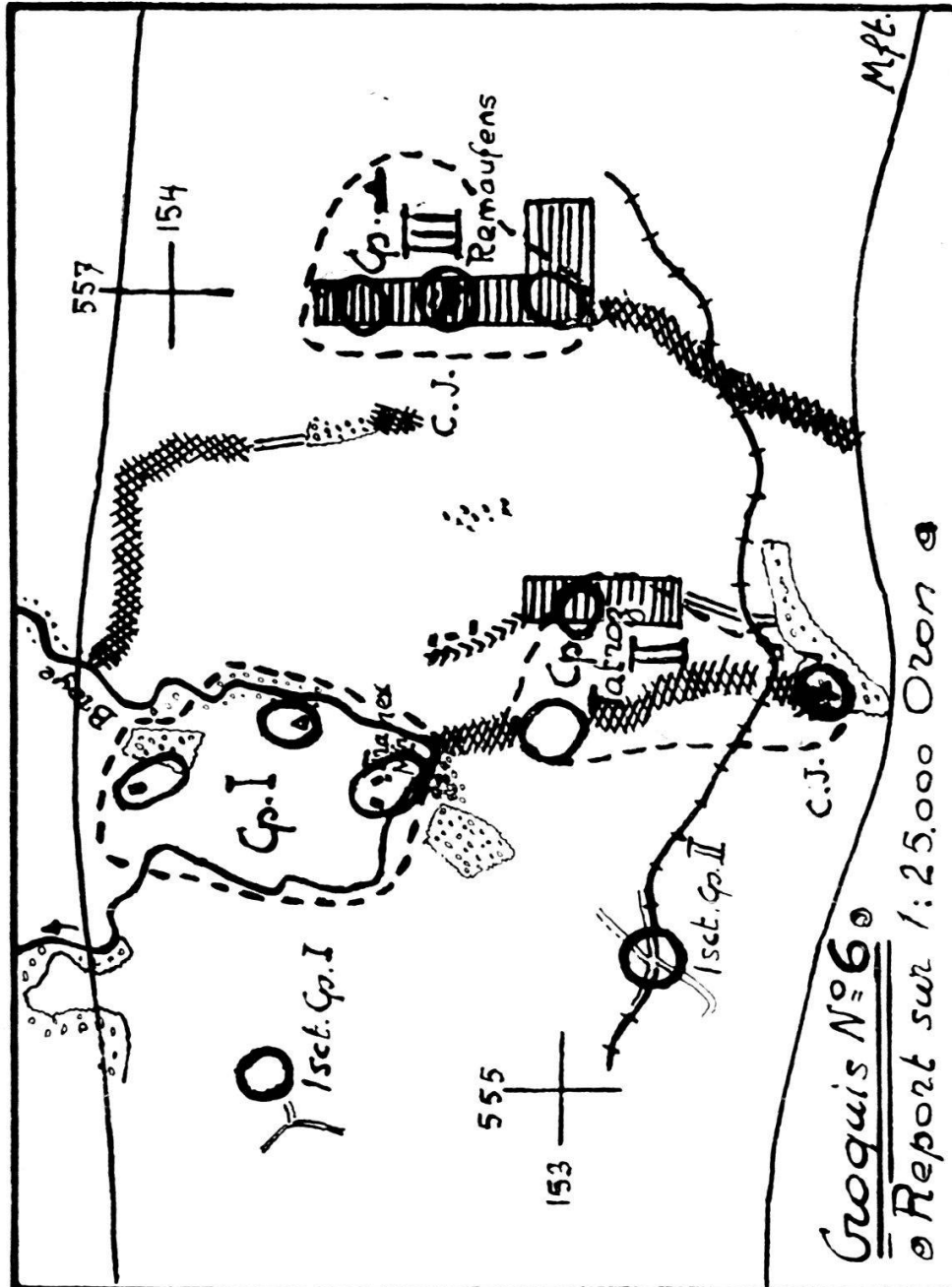
#### *Croquis N° 6 :*

Le troisième exemple dispose un bataillon, face à l'ouest, dans la région de Remaufens. (1,5 km. W. Châtel-St-Denis).

Le front d'arrêt, tenu par 2 compagnies, est jalonné par le cours de la Broye et par un ruisseau bordé d'arbres qui coule à l'ouest du hameau de Tatroz.

L'obstacle est constitué, du nord au sud, par le cours de la Broye, dont le lit est encaissé et bordé d'arbres, et par des abatis créés sur le ruisseau de Tatroz. Ce premier obstacle est battu dans la partie sud du secteur, la plus favorable aux

chairs, par un canon en position dans un des points d'appui de la cp. II.



Un second obstacle, constitué par une barricade entre des maisons, une tranchée triangulaire et un bois, double le premier obstacle dans le secteur de la cp. II, tandis que la boucle de la Broye crée le deuxième obstacle dans le secteur de la cp. I.

La compagnie de deuxième échelon défend Remaufens où elle maintient une section en réserve mobile. Un troisième obstacle est créé en abattant les arbres qui bordent le lit d'un ruisseau et en utilisant des bouquets d'arbres à l'ouest et au sud de Remaufens. Un canon d'infanterie, resté sur roues dans le village, est en mesure de prendre sous son feu, depuis des emplacements préparés, les engins qui auraient franchi les deux premiers obstacles ou tourné le deuxième.

Là encore, le dispositif se prête bien à une défense ordinaire contre l'infanterie. L'attribution de mitrailleuses aux compagnies du front d'arrêt paraît indiquée mais le gros de ces armes sera en position à Remaufens d'où elles assureront les tirs de harcèlement et où elles collaboreront à la défense du village, réduit du bataillon.

Le secteur du bataillon a une largeur de 2 kilomètres.

#### CONCLUSIONS.

Formulant des principes généraux, entrant rarement dans des procédés d'exécution, l'*Instruction sur le service en campagne* de 1927 est encore utilisable, en 1937, comme base d'une organisation moderne de défense. J'ai proposé ici quelques solutions adaptées aux moyens mis à notre disposition par la nouvelle organisation des troupes.

Cependant, il faut souhaiter une refonte de notre règlement tactique de base, règlement qui n'est du reste entré en vigueur en 1927 qu'à l'état de projet.

Lieutenant-colonel MONTFORT.

---